

Préfecture de la Corrèze  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'environnement et du cadre de vie  
1 rue Souham  
19 000 TULLE

Fait à Vélizy, le 08/04/2024

**Courrier en RAR n° 1A 192 872 8743 1**

**Objet :** Demande d'enregistrement d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur la commune d'Ussel (19)

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, Nicolas NOËL, agissant en qualité de Directeur d'établissements Grands Travaux Enrobés de la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES, dont le siège social est situé à VELIZY VILLACOUBLAY (78), 3 place de l'Europe :

N° SIRET : 317 803 443 00314

en application des articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement, **demande l'enregistrement** d'une centrale d'enrobage à chaud mobile qui sera implantée sur une plateforme existante, sur la commune d'Ussel (19 200) et classée à enregistrement au titre de la rubrique suivante :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Régime
2521-1	Centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers  (Capacité de production maximale : 550 t/h)	Enregistrement

L'activité sera, de plus, soumise à déclaration sous les rubriques :

- Rubrique 2517-2 : Stockage de granulats ;
- Rubrique 2910-A-2 : Installations de combustion ;
- Rubrique 4801-2 : Dépôt de matières bitumeuses ;
- Rubrique 4718-2-b : Stockage de gaz inflammable liquéfié
- Rubrique 2515-2-b : Installations de broyage de minéraux.

Nous vous informons qu'à la suite de cette présente demande, nous réaliserons la téléprocédure de demande d'enregistrement ICPE.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération.

Nicolas NOEL  
Directeur de l'établissement GTE